



**Basse-Zorn**  
Communauté de communes

Communauté de communes de la Basse-Zorn  
34, rue de la Wantzenau  
67720 HOERDT  
03 90 64 25 50 | info@cc-basse-zorn.fr | www.cc-basse-zorn.fr

**Tous les champs sont obligatoires**

**PARTICULIERS**

**PRISE EN CHARGE DES POUBELLES / EMMÉNAGEMENT**

**1. INFORMATIONS SUR LE LOGEMENT CONCERNÉ**

COMMUNE : .....

ADRESSE : .....

Précisions (N° bâtiment/appartement) : ..... **LOGEMENT** :  Collectif  Individuel

DATE D'EMMÉNAGEMENT : ___ / ___ / ___	NOMBRE DE PERSONNES DANS LE FOYER :
---------------------------------------	-------------------------------------

Identité du dernier occupant (si connue) : .....

J'étais déjà propriétaire de cette adresse et souhaite le maintien du prélèvement automatique pour le règlement des factures du nouveau compte usager qui sera créé.

**2. IDENTITÉ DE L'OCCUPANT**

<b>Nom et Prénom</b>		
<b>Coordonnées</b>	Tél :	Adresse mail :

**3. IDENTITE DU PROPRIETAIRE**

*- Le propriétaire est le payeur par défaut -*

<b>Nom et Prénom</b>		
<b>Date et lieu de naissance</b>	Né(e) le : ___ / ___ / ___ à _____	
<b>Adresse complète</b>		
<b>Coordonnées</b>	Tél :	Adresse mail :

**4. INFORMATIONS BACS / BADGE DECHETERIE**

**Caractéristiques de l'équipement** :  Les bacs ont été laissés dans le logement par le prédécesseur, garant de leur vidange complète, propreté et bon état

Les bacs sont distribués par la commune

**NB** : L'acquisition ou le maintien sur place d'un bac à verrou (bleu et/ou jaune) est facturé-uniquelement à l'ouverture du compte-au tarif de **25€** | Ce montant apparaîtra sur votre 1<sup>ère</sup> facture

BAC À COUVERCLE BLEU	BAC À COUVERCLE JAUNE
<b>Type</b> : <input type="checkbox"/> 120 L <input type="checkbox"/> 240 L <input type="checkbox"/> 660 L <input type="radio"/> Verrou	<b>Type</b> : <input type="checkbox"/> 240 L <input type="checkbox"/> 660 L <input type="radio"/> Verrou
<b>N° Bac</b> : <small>(sur la cuve)</small>	<b>N° Bac</b> :
<b>Code puce</b> : <small>(code barre à l'arrière du bac)</small>	

**N° badge déchèterie** :

**5. IDENTITE DU PAYEUR**

*- Si différente de celle indiquée sous 3. -*

**PERSONNE OU AGENCE REPRESENTANT LE PROPRIETAIRE**

<b>Nom et Prénom OU Raison sociale</b>		
<b>Date et lieu de naissance</b>	Né(e) le : ___ / ___ / ___ à _____	
<b>Adresse complète</b>		
<b>Coordonnées</b>	Tél :	Adresse mail :

À .....	<b>SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE :</b>
Lu et approuvé	
Conditions au verso	

*Les bacs sont mis à la disposition des habitants par la Communauté de communes de la Basse-Zorn. Ils restent la propriété de la Communauté de communes et ne peuvent être ni loués, vendus, donnés ou saisis. En cas de perte ou de détérioration par la faute de l'utilisateur, la Communauté de communes se réserve le droit de facturer le remplacement de bac.*

La Communauté de communes de la Bass-Zorn traite les données recueillies pour gérer votre demande OM. Plus d'informations sur la page « mentions légales » de notre site [www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr)

# CONDITIONS

En complétant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient utilisées pour traiter ma demande de prise en charge des ordures ménagères par le Service Environnement de la Communauté de communes de la Basse-Zorn, conformément aux mentions légales disponibles sur [www.cc-basse-zorn.fr](http://www.cc-basse-zorn.fr).

## 1) PRISE EN CHARGE

Les conteneurs sont délivrés moyennant le paiement d'une redevance fixée chaque année par le Conseil de Communauté, suivant le nombre de conteneurs mis à disposition ainsi que la nature et la composition du foyer ou de l'entité.

Aucune réduction de tarif pour la non-utilisation ou une utilisation partielle du conteneur ne pourra être accordée.

Les factures seront émises uniquement au nom des propriétaires.

## 2) UTILISATION

Dans un souci de rationalisation et d'hygiène, la Communauté de communes de la Basse-Zorn assure l'enlèvement des ordures ménagères selon le système de collecte mécanisée de bacs plastiques et hermétiques.

Ces conteneurs hermétiques ont des couvercles attenants et sont vidés automatiquement dans une benne spéciale par l'intermédiaire d'une bouche également hermétique évitant ainsi tout contact avec les déchets et supprimant les poussières et les odeurs.

Afin de pouvoir bénéficier de ce système de vidange, nous vous demandons de bien vouloir respecter les conseils ci-dessous, facilitant ainsi le travail des préposés à l'enlèvement :

- a) Ne présenter à la collecte que les conteneurs sur roues fournis par la Communauté de communes de la Basse-Zorn (les bacs à ordures ménagères – couvercles bleus – sont équipés d'une puce électronique et ne peuvent être collectés en l'absence de celle-ci) ;  
TOUT AUTRE CONTENEUR NE SERA NI ACCEPTÉ, NI VIDÉ ;
- b) Les conteneurs ne devront être remplis qu'au point d'en permettre la fermeture complète du couvercle ;
- c) La veille du jour de la collecte, il y a lieu d'apporter les conteneurs le plus près possible de la voie publique et les déposer dans un endroit réglementaire accessible aux véhicules sans toutefois entraver la circulation ;
- d) Après la vidange, les conteneurs devront être enlevés de la voie publique ;

Nous vous remercions à l'avance de votre aide et nous sommes persuadés que vous serez les premiers satisfaits de pouvoir habiter une commune propre.